



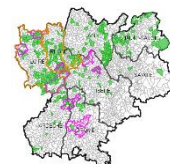
LETRE D'INFO « OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE »



FRAPNA Loire - 11 rue René Cassin - 42100 Saint-Etienne
Guillaume Bouchut - guillaume.bouchut@frapna.org - 04 77 49 57 34
N° 5 – 1^{er} semestre 2017

Chiffres-clés au 30 juin 2017

484 communes, 11 communautés de communes, 2 conseil départementaux et 1 parc naturel régional sont adhérents à la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » sur le territoire de l'ex-Région Rhône-Alpes. [Accéder à la carte dynamique des collectivités signataires.](#)



RÈGLEMENTATION

Encadrement des pratiques phytosanitaires

Un nouvel arrêté relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques a été publié au journal officiel du 4 mai 2017. Ce texte abroge l'arrêté du 12 septembre 2006. Les dispositions prévoient notamment des délais de rentrée sur zone traitée, des moyens appropriés pour limiter la dérive des produits, des zones de non traitement, des conditions à respecter pour l'épandage, la vidange et le rinçage des effluents. Peu de changements par rapport au précédent arrêté.

[Consulter l'arrêté du 4 mai 2017.](#)

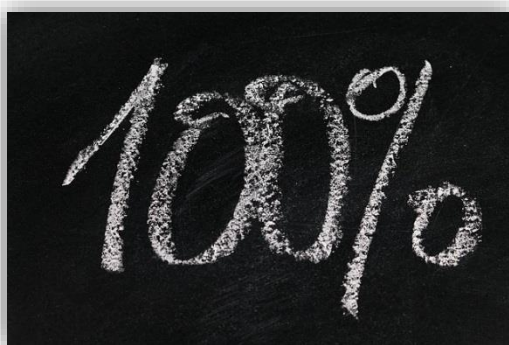


SANTÉ

Nouvelle étude : du glyphosate dans les urines

Afin d'évaluer l'exposition des français au glyphosate, Générations Futures a analysé les urines de 30 personnes d'âges et sexes variés, entre 8 et 60 ans, habitant en ville et à la campagne, à l'alimentation variable, biologique ou non, végétarienne ou non. Résultats, 100 % des échantillons analysés contenaient du glyphosate et 96,66 % des concentrations étaient supérieures à la concentration maximale admissible pour un pesticide dans l'eau de 0,1ng/ml.

[Lire le communiqué de presse.](#)



CHARTRE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Les modalités d'entrée dans la charte évoluent

En conséquence de l'entrée en vigueur de la loi Labbé depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes ne peuvent plus utiliser de pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries (sauf exceptions). Face à cette évolution réglementaire, les financeurs, considérant important l'accompagnement technique des collectivités pour arriver à l'objectif de ne plus utiliser de pesticides, ont décidé de faire évoluer les modalités d'adhésion à la Charte.

[En savoir plus.](#)



La charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » est animée par la FRAPNA dans les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Haute-Savoie et de la Loire. Dans les départements de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie, c'est la FREDON Rhône-Alpes qui a en charge l'animation. Cette démarche est portée localement par les structures volontaires (Syndicats de rivières, Communautés de communes....).

ACTU SUR LES TERRITOIRES ANIMÉS PAR LA FRAPNA

Ain

6 janvier 2017 : signature de la charte par la commune de Civrieux sur l'aire d'alimentation de captage Grenelle de Civrieux-Massieux.

8 janvier 2017 : signature de la commune de Val-Revermont.

14 février 2017 : signature des communes de Druillat, Pont-d'Ain, Rignieux-le-Franc Saint-Maurice-de-Rémens et Villette-sur-Ain dans le cadre du programme d'actions du syndicat de la Basse Vallée de l'Ain.

28 mars 2017 : signature des communes d'Arbent et Sonthonnax-la-Montagne dans le cadre du contrat de rivières Lange-Oignin.



Signature de 6 communes de la Basse Vallée de l'Ain (© FRAPNA)



Journée d'échanges sur la gestion des cimetières (en haut) et signature de 8 communes de la Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes (en bas) (© FRAPNA)

Haute-Savoie

14 janvier 2017 : signature de la charte par la commune de Lucinges.

30 mars 2017 : signature de la commune d'Orcier aux côtés de de Thonon Agglomération, à l'occasion d'une journée d'échanges départementale consacrée à l'entretien des cimetières.

30 avril 2017 : signature des communes de Neuvecelle, Maxilly-sur-Léman et Publier dans le cadre de l'APIEME (association de protection de l'impluvium des eaux minérales d'Evian).

13 mai 2017 : signature des communes de Leschaux, Saint-Eustache et Sevrier, en lien avec l'association Rive Ouest Environnement.

26 juin 2017 : signature des communes d'Arâches-la-Frasse, Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses et Thyez, aux côtés de la Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes.

Loire

19 janvier 2017 : signature de la charte par la commune de Saint-Didier-sur-Rochefort aux côtés du conseil municipal des jeunes, du SYMILAV et de la FRAPNA.

31 janvier 2017 : signature de la commune de Saint-Priest-en-Jarez dans le cadre du contrat de rivière Furan.

4 mars 2017 : signature de la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois à l'occasion de la remise de prix du concours de fleurissement.

5 avril 2017 : signature des communes d'Arcinges, Belleroche, Cuinzier, La Bénisson-Dieu, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Hilaire-sous-Charlieu, Vougy et de la Communauté de communes Charlieu-Belmont.

13 juin 2017 : signature de la commune de Chandon aux côtés du SYMISOA et de la FRAPNA.



Signature de 7 communes de la communauté de communes Charlieu-Belmont (© FRAPNA)

ACTU SUR LES TERRITOIRES ANIMÉS PAR LA FREDON

Rhône

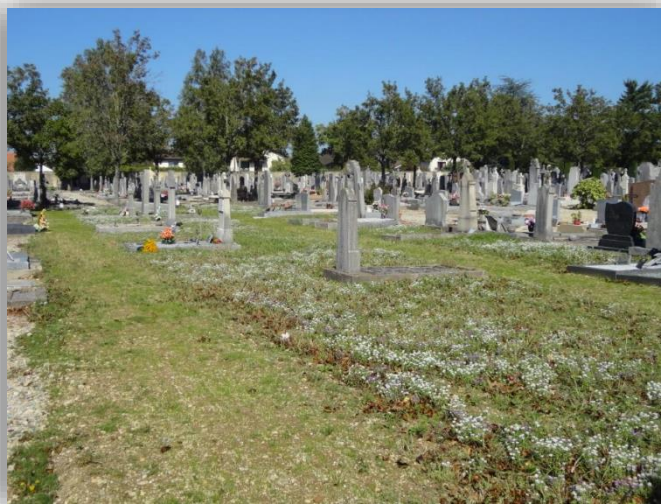
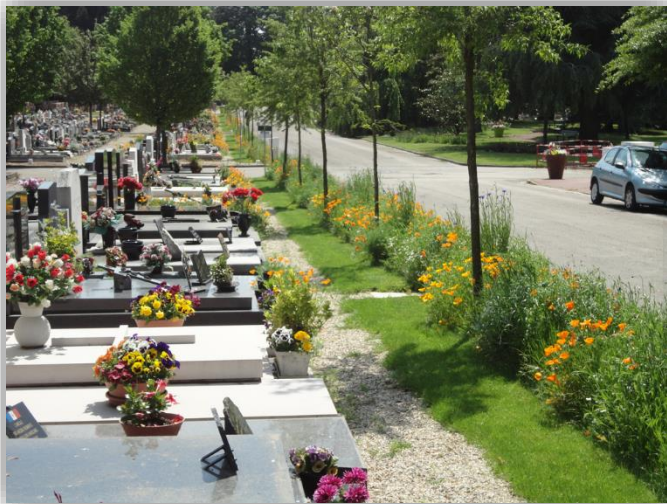
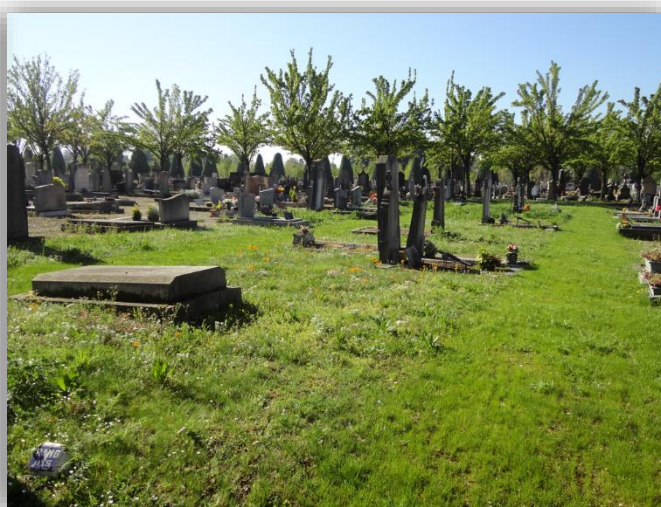
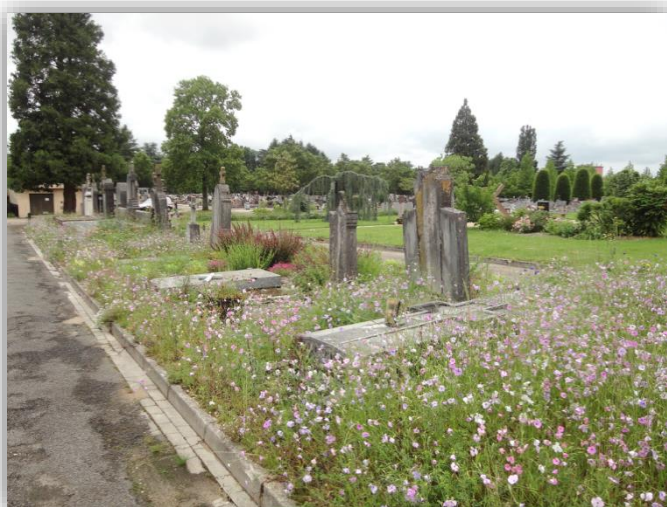
7 janvier 2017 : signature de la charte par la commune de Saint-Laurent-d'Oingt.

12 janvier 2017 : signature de la commune de Curis-au-Mont d'Or.

30 janvier 2017 : signature de la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

17 mars 2017 : signature de la commune de Craponne.

PHOTOS DU SEMESTRE : LE CIMETIÈRE SANS PESTICIDE DE BOURG-EN-BRESSE



© Nicolas Gonon – Ville de Bourg-en-Bresse

Témoignage de Nicolas Gonon (Service Espaces Verts de la Ville de Bourg-en-Bresse) :

« En 2017, nous avons fait le choix d'arrêter l'usage des désherbants chimiques, ce qui a induit une présence remarquable des adventices et le besoin d'une grande quantité de main-d'œuvre. C'est pourquoi nous allons poursuivre la végétalisation du cimetière initiée en 2015, car cette approche permet non seulement d'obtenir un couvert végétal bas, régulier et agréable à l'œil, mais induit également un entretien limité (tonte) et plus motivant pour les équipes ».



Loire
LE DÉPARTEMENT